



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christiane Schaffer déposée le 28 juin 2022

« Lausanne et la drogue – La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? »

Lausanne, le 6 avril 2023

Rappel de l'interpellation

« Ce 26 juin 2021 était le Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues. C'est aussi le jour où l'Italie s'est qualifiée pour les quarts de finale de l'Euro. Les Lausannois se sont certainement plus soucieux du foot que de mesures de prévention contre la drogue.

Les dealers sont toujours là, plus ou moins discrets, nombreux. Un jeune homme a été retrouvé mort il y a quelques jours à la place du Vallon. Overdose ? De nombreuses familles à Lausanne et dans les environs sont touchées par la drogue. Un enfant, garçon ou fille, a été entraîné dans cette spirale infernale. Et c'est l'omerta. Par déni ? Par pudeur ? Par honte ?

Plusieurs cas dans mon entourage proche me touchent et m'incitent à demander à la Municipalité de Lausanne de prendre des mesures concrètes pour tenter d'enrayer ce phénomène. Les jeunes toxicomanes sont mis au bénéfice de l'assurance invalidité et en vivent, ce qui est bien, mais continuent à se droguer. Souvent seuls et discrètement.

A ma connaissance rien n'est fait à titre préventif suffisamment tôt, dans les écoles ou ailleurs, surtout auprès des parents. La plupart d'entre eux ne savent pas à quoi ressemble un pain de cannabis, une pilule d'ecstasy, une boulette ou un rail de coke. Ils ne connaissent pas les premiers symptômes et les indices d'un jeune sous l'effet de drogues.

J'ai eu la chance, lorsque ma fille était en école privée, d'assister à une séance d'information en Centre du Levant, organisme lausannois accueillant des toxicomanes. Le père d'une élève, éminent psychiatre, avait organisé cette rencontre pour les parents et les enfants, action très bénéfique ».

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Ville a-t-elle ou entend-elle mettre en place une information sur les drogues, par le biais de l'école ou par un autre moyen, aux parents et aux enfants dès l'âge de dix ans ?

Les programmes de prévention menés dans les établissements scolaires traitent de la question des consommations et visent à développer les compétences émotionnelles et sociales ainsi qu'à favoriser l'estime de soi chez les enfants. Cette orientation du travail de prévention contribue à prévenir les problématiques de consommations inappropriées. Les infirmières et infirmiers en milieu scolaire et médecins scolaires sont formé-e-s au repérage des enfants susceptibles de connaître des difficultés en lien avec des consommations inappropriées et assurent l'évaluation et l'orientation requises dans le cadre de ces

situations. Depuis quelques années, des présentations pour les parents sont données conjointement par une chargée ou un chargé de prévention de la brigade de la jeunesse et par la préfète ou le préfet de Lausanne en première partie de toutes les conférences des parents des élèves de 8^e année (12 ans) organisées par les sept établissements primaires et secondaires lausannois. La question des conséquences pénales résultant de la consommation de drogues fait partie des sujets qui peuvent être abordés pendant ces présentations. Les thématiques abordées se retrouvent également sur le portail internet www.sois-prudent.ch. La brochure *Reste cool, sois prudent* est également distribuée aux parents lors de ces soirées. Pour les élèves, les collaboratrices et collaborateurs de la brigade de la jeunesse interviennent chaque année dans toutes les classes de 8^e année (12 ans) et un certain nombre de classes de 10^e année (14 ans). Des interventions ciblées peuvent être mises sur pied dans les établissements scolaires en cas de besoin. Enfin, les parents peuvent aussi contacter la Commission d'établissement¹ rattachée à l'école de leur enfant afin de transmettre leurs préoccupations et leurs propositions. Des conférences thématiques à l'attention des parents sont régulièrement mises sur pied avec des intervenantes et intervenants spécialisé-e-s.

Question 2 : La Ville s'efforce-t-elle de connaître, par des études concrètes, comment un jeune est amené à se droguer ? Quels ont les premiers lieux, les filières ?

La Ville reçoit et examine les études récentes au niveau cantonal, national et international sur la consommation de substances psychoactives chez les jeunes. Les connaissances actuelles font notamment état de facteurs de vulnérabilité qui peuvent entraîner certains jeunes vers une consommation problématique de substances psychoactives. La Ville et le Canton mettent tout en œuvre pour que ces jeunes à risque reçoivent l'aide dont elles et ils ont besoin. Le Canton a d'ailleurs récemment présenté les mesures qui accompagnent son nouveau plan d'action contre la consommation et le trafic de drogues et une de celles-ci est de « généraliser le repérage et l'intervention précoce des jeunes à risque ».²

Question 3 : La Ville sait-elle combien de dealers de drogue sont actifs sur son territoire et qui ils sont ?

Oui, les services de la Ville ont une image assez précise du nombre et du profil des dealers actifs sur son territoire. Les opérations de police visent à contenir et réguler ce marché. Il faut toutefois noter la relative inefficacité de la pratique judiciaire. En effet, les arrestations ne donnent lieu que rarement à une incarcération, et quand c'est le cas, le dealer concerné est rapidement remplacé par un autre. Au final, il en résulte un système non seulement inefficace mais très coûteux, qui surcharge le système pénitentiaire. Dans ce contexte, l'action policière la plus efficace demeure la présence en rue de manière à prévenir la commission de délits. Cette stratégie est précisément celle que le Corps de police a développée et entend renforcer.

Question 4 : La Ville a-t-elle des chiffres sur le nombre de jeunes, souvent discrets, à Lausanne, qui sont dépendants de la consommation de drogues et dont la vie a basculé ?

La Ville ne dispose pas de chiffres précis mais le dernier rapport de 2019 d'Addiction Suisse sur la consommation de substances psychoactives des 11 à 15 ans en Suisse

¹ <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/scolarité-a-lausanne/conseil-et-commissions-etablisements>.

² Principales mesures Plan d'action deal de rue.pdf (vd.ch).

montre que la proportion de celles et ceux qui consomment des substances psychoactives est restée relativement stable au cours des dernières années. Le rapport relève que « globalement, chez les 14 et 15 ans, la consommation à risque élevé d'au moins deux substances psychoactives a baissé entre 2010 et 2014 puis est restée relativement similaire entre 2014 et 2018. En 2018, 17.4% des garçons et 13.7% des filles de 15 ans avaient consommé à risque élevé au moins deux substances psychoactives »³. Ces données ne permettent pas de rendre compte du nombre de jeunes présentant une dépendance car les études populationnelles ne permettent pas d'identifier de tels diagnostics.

Question 5 : Les services sociaux et autres organisations caritatives sont-ils et elles attentif-ve-s à ne pas favoriser et aider des personnes qui appartiennent à des réseaux de trafiquants de drogue ?

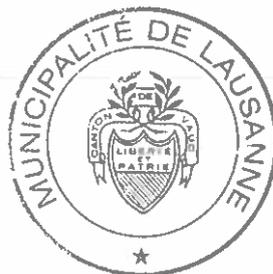
Les dispositifs addictions et aide sociale d'urgence du Service social Lausanne offrent des prestations sociales et soutiennent financièrement des fondations et associations pour venir en aide à des personnes fortement précarisées, souvent marginalisées et qui souffrent pour certaines d'entre elles de problèmes d'addiction. Dans le dispositif addictions, seul le public cible des consommatrices et consommateurs actifs de substances psychoactives est accueilli afin de lui offrir une aide à la survie et de l'orienter en cas de besoin dans le réseau de soins existant. Dans le dispositif aide sociale d'urgence, toutes les personnes précarisées et désinsérées socialement vivant à Lausanne peuvent avoir recours aux prestations proposées. Le trafic est interdit et rien n'est mis en place dans ces structures d'aide pour favoriser les supposés trafiquants de drogues.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Christiane Schaffer.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 avril 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



³ [hbsc_bibliographie_342.pdf \(page 123\)](#). À noter que « le cumul des consommations de substances psychoactives est problématique à plusieurs égards chez les jeunes adolescent·e·s. Il est un facteur d'aggravation des risques à court et long termes liés à chacune des substances concernées, car il expose les consommateur·trice·s à des interactions dangereuses entre certaines substances et accroît le risque de développer, plus tard, une dépendance » (Lafaye, 2016).